

Procès-verbal Comité du 1^{er} septembre 2025

Lieu, horaire : Ferme des Bouleaux, 19h45

Présents : Christophe Perrin, Béatrice Manceau (coordinatrice PDR-CNAV), Laurent Jeanneret, Guillaume de Tribolet, Cathy Trachsel, Claude-Eric Robert

Excusés : Armelle von Allmen

1. PV 22.07.20205

Disponible sur : <https://doc-pdr-vdsp.com/association/>

Mot de passe : Oups2025

- PV du Copil n'a pas été envoyé par BM, cela va être fait dans la semaine.
- Factures envoyées le 27.07.2025, en traitement au Sagr.

2. Projet global et budget

- a. Présentation par BM du dossier de documentation du projet collectif
- b. Budget de l'association et de l'organe de promotion
- c. Divers
 - i. Fromagerie des Martels ; Besoin de débuter les travaux du magasin au printemps 2026.

3. Suivi des dossiers / dépôt de documentation

A faire :

Porteur	Problème à traiter	Délai	Qui le fait ?
From. Martels	Séance planifiée le 9.9, 14h00, validation définitive du projet partiel.	9.9	LJ
From. Mt Travers	Dossier envoyé au comité de la fromagerie attente de validation.	9.9	CP
Anim'halle	Attente de signature de la présidence	9.9	CP
Boucherie Mesko	Projet pas fini	9.9	LJ
D/clic	Projet à rédiger et fera l'objet d'adaptation suite à la séance de D.Rouiller et J.Rösti.	9.9	AVAB
Menoud	Validation à recevoir	9.9	BM + CP si nécessaire
Perrin C.	Traitements en cours	9.9	CP
Racine	CE Robert le contact en lui donnant un délai de 8 jours pour déposer son projet partiel complet par mail à B.Manceau. Un soutien de la CNAV est possible par un autre que BM. Responsabilité au porteur.	9.9	CER

Le 10 septembre 2025, Béatrice confirme à Christophe que tout est déposé et informe le comité.

a. Information du Sagr/du Copil

Le 10 septembre, Christophe envoie un mail à Johannes et copie à Joëlle Beiner demandant leur agenda pour le traitement des demandes.

4. Décompte et financement de la phase de documentation

65'000.- déjà reçu au printemps 2025. 100'000.- vont être versés dans le courant de septembre.

Facture 100%, Subvention 72%, Versement 80% (de 72%).

Pour ce qui est de la répartition, les frais effectifs correspondant au budget sont subventionnés comme prévu, les dépassements sont traités séparément selon les possibilités.

BM adresse au comité un projet de clé de répartition détaillant les attributions.

5. Divers

a. Consultation publique « site touristique prioritaire ». Délai 15.10.2025 pour adresser des propositions de la part de l'association PDR. CE Robert et BM s'en charge et informera le comité du projet abouti.

b. Prochain comité : 22.09.2025, 19h30 au Joratel

c. Prochain Copil à confirmer lundi 29.09.2025, 14h00

Annexes :

sans

Rédaction : Guillaume